ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 07/10/2024

tenue par Monsieur le Président DEVILLERS, Juge des Référés

En présence de Monsieur ESTALL, Greffier

10 heures 00

01) **DOSSIER N° 2400405** **RAPPORTEUR:** **Monsieur le Président Pascal J.U. DEVILLERS**

Titre de l'affaire Demande au juge des référés de prononcer la suspension de la décision N° CAR - PF1- 2024-07-24-A-00106092 du 24/07/2024 par laquelle le directeur du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) a refusé de lui renouveler sa carte professionnelle d'agent de sécurité.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur A.. B..	Maître GUESSAN Sophie
Défendeur	CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ	Le président

L'audience aura lieu à l'adresse suivante : Avenue Pouvana'a a Oopa

Arrêté le 26/09/2024

Le président du tribunal